

Montpellier, le 25 septembre 2009

Communiqué de presse

2 jeunes mineurs interpellés suite à une violente agression homophobe à Montpellier

Dans la soirée du mercredi 23 septembre vers 22h, deux homosexuels (François* et Raphaël*) étaient assis sur un muret du Jardin du Peyrou et discutaient tranquillement, lorsque surgit un scooter avec à son bord deux jeunes adolescents.

Arrivé à la hauteur des deux hommes, le conducteur du scooter s'arrête et leur demande sur un ton provoquant et virulent « Qui me suce ? ».

François leur demande de les laisser tranquilles et de partir, réponse qui déplut au conducteur puisque celui-ci décida de garer son scooter et de se diriger ainsi que son passager vers les deux hommes.

Les deux adolescents étant particulièrement agressifs et menaçants, François leur demande à nouveau d'en rester là et de s'en aller.

Le conducteur, fort mécontent, retourne au scooter, ouvre le coffre de celui-ci et en retire un marteau avant de se diriger vers les deux hommes.

Raphaël se leva alors pour lui demander de partir ; c'est à ce moment que le conducteur lui asséna un coup de marteau sur le bras.

François a essayé de désarmer l'agresseur mais celui-ci lui a asséné plusieurs coups de marteau sur le crâne. Les coups de marteau ont été accompagnés de violences portées par le passager du scooter et d'injures à caractère homophobe.

Raphaël et François réussirent tant bien que mal à prendre la fuite et à sortir du parc avant de s'effondrer devant l'entrée de celui-ci : François, victime d'une perte de connaissance et Raphaël d'une crise de nerfs.

Très rapidement alertés par des passants, les pompiers ont transporté les deux victimes aux urgences du CHU de Montpellier.

Chez François, le médecin a diagnostiqué un traumatisme crano-facial, avec 2 fractures de l'orbite gauche, des hématomes sur le front et le visage, des plaies sur la tête et le nez, des coupures du cuir chevelu, des troubles de la vision, une lésion de la main gauche.

Le médecin a prescrit 2 jours d'ITT sous réserve d'une potentielle intervention chirurgicale sur l'orbite.

Raphael, accueilli aux urgences en psychiatrie, a été depuis hospitalisé pour un grave choc psychologique consécutif à l'agression.

Un homosexuel présent au Jardin du Peyrou au moment des faits et ayant aperçu la scène a immédiatement alerté les services de police, permettant l'arrivée rapide de la Brigade Anti-Criminalité (BAC) sur le site.

Ce témoin, pris à bord du véhicule de la BAC, a permis d'identifier les agresseurs et de les interpellier. Nous tenons à saluer le sang froid et le civisme de cette personne qui a grandement facilité l'arrestation des agresseurs.

Les mis en cause sont deux mineurs de 15 ans ; il semblerait qu'ils soient défavorablement connus des services de police pour de multiples agressions (rackets, violences contre des homosexuels). D'après nos informations, l'un d'entre eux serait un truqueur qui aborderait des homosexuels, engagerait la conversation, avant de leur réclamer de l'argent en menaçant de crier, de les accuser de tentative de viol sur mineur et de pédophilie.

Nous avons également appris qu'au moment de leur arrestation ces mineurs auraient été détenteurs d'une bombe lacrymogène en plus du marteau souillé du sang d'une des victimes.

Les mis en cause ont reconnu les faits, les tests ADN auraient également permis de prouver que le sang qui était sur le marteau et qui avait éclaboussé les vêtements des mineurs était bien celui de François.

Depuis jeudi 24 septembre, le Collectif Contre l'Homophobie (CCH) est en contact régulier avec François et la famille de Raphael afin de leur prodiguer du soutien, des conseils et de les accompagner dans les démarches à accomplir.

Le CCH tient à remercier la qualité du travail des pompiers, des policiers et des magistrats en charge du dossier ; tous ces professionnels ont accompli leur travail avec efficacité, diligence et humanisme.

Les deux mineurs feront vraisemblablement l'objet d'une présentation immédiate qui consiste en une procédure accélérée de jugement ; ils comparaitront devant le Tribunal pour enfants le jeudi 22 octobre 14h.

Le CCH exprime sa plus vive préoccupation face à la recrudescence des violences homophobes qui surviennent à Montpellier comme dans le reste du pays.

Le CCH demande la plus grande fermeté avec les délinquants de plus en plus jeunes qui considèrent les homosexuels comme une cible facile ou un défouloir.

Le CCH recommande aux victimes de porter systématiquement plainte, et aux témoins de porter assistance à celles-ci.

Le CCH sera particulièrement attentif à l'application par les tribunaux de la circonstance aggravante pour les infractions liées à l'orientation sexuelle.

Hussein BOURGI,
Le président
06 89 81 36 90

* Prénoms d'emprunt